



Envoyée à l'origine en anglais

18 février 2026

L'honorable Lena Metlege Diab, C.P., députée

Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Suivi de la situation des étudiantes et étudiants internationaux et de l'accès à l'éducation pour les personnes protégées

Cher Chère Ministre Diab,

À la suite de notre [lettre du 13 décembre 2024](#) adressée au ministre de l'époque, Marc Miller, et des conversations que nous avons eues avec nos membres, nous vous écrivons pour vous faire part des vives préoccupations que le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) continue d'avoir quant à l'impact des changements politiques en cours en matière d'immigration qui concernent les étudiantes et étudiants internationaux au Canada. Nous souhaitons également vous soumettre des recommandations, en vue de contribuer à la mise en œuvre d'une meilleure approche.

Nous [partageons l'objectif](#) de garantir un système d'immigration durable, plus équilibré et compatible avec les infrastructures et les capacités sociales ainsi qu'avec les valeurs canadiennes fondamentales d'équité, de compassion et d'inclusion. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que l'approche actuelle compromette cet objectif et désavantage injustement les étudiantes et étudiants internationaux qui étaient déjà au Canada avant les récentes réformes et qui y ont bâti leur vie et leur avenir.

Les étudiantes et étudiants internationaux sont des membres essentiels de nos communautés et contribuent de façon significative au tissu social, universitaire et économique du Canada. Ils génèrent des retombées économiques importantes grâce aux frais de scolarité et aux dépenses de subsistance, soutiennent le secteur de l'emploi au sein des collectivités locales et contribuent à la viabilité à long terme des établissements d'enseignement postsecondaire. Leur présence renforce le rayonnement international des universités canadiennes, stimule la collaboration internationale dans le domaine de la recherche et consolide les liens diplomatiques et culturels du Canada à travers le monde.



Impacts continus sur les étudiantes et étudiants actuels et futurs

Dans les mois qui ont suivi notre correspondance de décembre 2024, de nombreux étudiantes et étudiants internationaux nous ont fait part de profondes inquiétudes quant à leur statut juridique et leurs perspectives d'avenir. L'effet cumulatif des changements de politiques fédérales et provinciales – y compris les modifications apportées aux critères d'admissibilité au permis de travail post-diplôme (PTPD) et les restrictions imposées à la liste des domaines d'études admissibles au PTPD, les nouveaux quotas d'admission et la suspension de voies d'immigration provinciales clés – a plongé des milliers d'étudiantes et étudiants dans l'incertitude. Par conséquent, certains de ces étudiantes et étudiants ne peuvent plus prolonger leur séjour au Canada ce qui risque d'entraîner une pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour le pays et de compromettre les investissements considérables consentis par les universités, les employeurs et le Canada dans leur formation au cours des dernières années. D'autres se retrouvent t davantage exposés à des situations d'exploitation par le biais d'emplois informels ou dangereux.

Comme nous l'avons souligné précédemment, il est injuste de changer les règles en cours de route pour des personnes qui ont pris des décisions qui ont bouleversé leur vie ,après que le Canada et ses institutions les ont activement encouragées à étudier ici en leur promettant des opportunités équitables de transition menant vers le marché du travail et la résidence permanente.

Les membres du CCR souhaitent également signaler r que le contexte d'incertitude actuel accroît la vulnérabilité des étudiantes et étudiants internationaux face à la désinformation et aux conseils en matière d'immigration abusifs ou frauduleux, tant au Canada qu'à l'étranger. Les étudiantes et étudiants qui se retrouvent dans des situations précaires peuvent se tourner vers des tiers pour obtenir de l'aide, ce qui peut avoir de graves conséquences. Renforcer l'accès à une information fiable et les mécanismes de protection contre l'exploitation, et veiller à ce que les personnes agissant en suivant les règles ne soient pas pénalisées parce que mal informées, et ce, quelle qu'en soit la source constitue donc un élément essentiel de toute politique juste et durable.

En plus des conséquences immédiates pour les étudiantes et étudiants actuellement inscrits, ces changements de politique envoient un message inquiétant aux futurs étudiantes et étudiants internationaux du monde entier. Le Canada a longtemps été perçu comme une destination stable, équitable et prévisible pour les études et les perspectives à long terme. Or, les modifications fréquentes et rétroactives apportées aux



voies d'immigration risquent d'éroder cette réputation, rendant plus difficile pour le Canada de demeurer compétitif pour attirer les meilleurs talents internationaux.

Besoin de clarté et de compassion

Nous constatons avec inquiétude que dans la plupart des discours publics et gouvernementaux sur la nécessité de plafonner le nombre de personnes résidentes temporaires et de réduire les niveaux d'immigration, les étudiantes et étudiants internationaux sont de plus en plus souvent présentés comme un fardeau pour l'accès au logement et les services publics. Cette vision occulte les véritables causes de la crise du logement qui touche de nombreux Canadiens et Canadiennes et nuit considérablement à la compréhension du public des contributions concrètes des étudiantes et étudiants internationaux aux collectivités canadiennes. Celles-ci comprennent notamment le soutien aux économies locales par le biais des frais de scolarité et de subsistance, l'enrichissement de la vie sur les campus scolaires et dans la communauté, l'avancement de la recherche et de l'innovation ainsi que le renforcement des liens et de la réputation du Canada à l'échelle mondiale. Ces discours négatifs alimentent ainsi le racisme et les fausses conceptions selon lesquelles les étudiantes et étudiants internationaux n'apportent aucune valeur ajoutée à notre société ce qui vient saper le soutien du public à des pratiques d'immigration justes et inclusives.

Nous sommes également préoccupés par les déclarations publiques qui remettent en cause la légitimité des demandes d'asile déposées par des étudiantes et étudiants internationaux, dont plusieurs ont des raisons valables de solliciter une protection. Ce discours est particulièrement lié à la position du gouvernement en faveur du projet de loi C-12.

Nouvelles menaces pour les étudiantes et étudiants internationaux : le projet de loi C-12

Comme vous le savez, nous sommes profondément préoccupés par les répercussions négatives du projet de loi C-12 sur notre système d'immigration et d'accueil des personnes réfugiées. Ces répercussions concerneront également les étudiantes et étudiants internationaux. En effet, ce projet de loi permettrait de donner au gouvernement canadien le pouvoir d'annuler, de suspendre, de modifier et de conditionner les permis d'études s'il le jugeait conforme à « l'intérêt public ». Il permettrait également aux autorités de suspendre ou d'interrompre le traitement des demandes d'admission ou des permis d'études sans tenir compte de l'avenir et du bien-être des



étudiantes et étudiants internationaux, ni de leur contribution positive à la société canadienne.

Le CCR craint que les dispositions relatives à « l'intérêt public » de ce projet de loi puissent être utilisées pour cibler des étudiantes et étudiants de pays ou de régions spécifiques de manière injuste et discriminatoire, alimentant ainsi la désinformation et la haine contre des communautés spécifiques.

Les nouvelles inéligibilités, qui limitent les demandes aux personnes arrivées au Canada dans l'année suivant le 24 juin 2020, semblent viser spécifiquement les étudiantes et étudiants. Plus spécifiquement, le projet de loi C-12 ne tient pas compte du fait que les circonstances peuvent évoluer. Une personne peut venir au Canada pour étudier, mais avoir besoin par la suite d'obtenir le statut de réfugié en raison d'un changement de situation personnelle, comme pour les personnes LGBTQIA+, ou en raison d'un changement de gouvernement ou de troubles politiques importants dans son pays d'origine.

Nous le réaffirmons : Toute personne a le droit de demander l'asile. Les déclarations gouvernementales ne doivent pas porter atteinte à l'accès à une procédure d'asile équitable et indépendante. Par ailleurs, si des avocats et avocates ou des consultants et consultantes donnent des conseils erronés ou facilitent sciemment des demandes frauduleuses, ils doivent répondre de leurs actes. En effet, de tels manquements ne doivent pas servir à discréditer ou à pénaliser les étudiantes et étudiants eux-mêmes, qui pourraient avoir agi de bonne foi.

Accès à l'éducation pour les personnes protégées

Enfin, les membres du CCR à travers le pays relèvent des obstacles préoccupants à l'accès aux études postsecondaires pour les personnes protégées. Malgré leur statut reconnu au Canada, certaines universités et certains collèges continuent de les considérer comme des « étudiants internationaux » et exigent qu'ils paient les frais de scolarité internationaux.

Cette situation engendre de graves inégalités : Les personnes protégées – celles qui bénéficient déjà de la protection du Canada – devraient avoir le même accès à l'éducation que les autres résidents.e.s. Ces malentendus institutionnels concernant leur statut leur ferment l'accès à l'enseignement supérieur et limitent ainsi leur progression scolaire et



professionnelle alors qu'elles sont susceptibles de vivre au Canada pendant de nombreuses années, voire des décennies.

Ce problème découle en grande partie d'un manque de sensibilisation de la part des établissements d'enseignement postsecondaire relatifs aux droits et prestations des personnes protégées en vertu des lois et politiques canadiennes. Il en résulte des conséquences financières et psychologiques dévastatrices pour ces personnes qui tentent de reconstruire leur vie dans la sécurité et la stabilité.

Nous exhortons IRCC, en collaboration avec les provinces et les établissements d'enseignement postsecondaire, à publier des directives fédérales claires confirmant que les personnes protégées ne doivent pas se voir imposer de frais de scolarité internationaux; à collaborer étroitement avec les ministères provinciaux de l'Éducation et de l'Immigration pour s'assurer que les établissements sont informés et conformes; et à faciliter la mise à disposition de matériel de communication et de formation pour les bureaux des admissions afin de prévenir les pratiques discriminatoires ou erronées.

Garantir l'accès à une éducation abordable pour les personnes protégées s'inscrit pleinement dans les engagements du Canada en matière de droits de la personne et d'aide humanitaire ainsi que dans ses efforts de longue date pour promouvoir l'intégration, l'inclusion et la participation économique.

Recommandations

Le CCR exhorte le gouvernement du Canada à :

1. **Créer** des voies d'accès équitables, transparentes et élargies aux permis de travail post-diplôme et au statut de résident permanent ainsi qu'aux permis nécessaires pour les membres de la famille à charge pendant et après les études. Toute modification des critères d'admissibilité au PTPD devrait s'appliquer aux futurs étudiantes et étudiants internationaux et non aux étudiantes et étudiants internationaux actuels.
2. **Mettre en place des mesures transitoires** – notamment des prolongations temporaires de visa et des permis de travail ouverts – afin d'éviter que les étudiantes et étudiants internationaux touchés par les changements de politique de 2024 et 2025 ne perdent leur statut, en attendant l'élaboration de solutions à long terme, y compris des voies d'accès à la résidence permanente.



3. **Assurer une communication transparente** concernant les politiques relatives aux permis d'études et aux permis de travail, y compris des directives claires à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaire et des provinces afin d'éviter les messages contradictoires.
4. **Retirer ou modifier considérablement le projet de loi C-12** afin qu'il respecte les obligations du Canada en matière de droits de la personne en vertu de la Charte et du droit international, conformément aux [recommandations du CCR](#) au Sénat. Cela comprend la suppression des dispositions de l'article 7 qui confèrent des pouvoirs d'annulation, de modification et de suspension en masse des documents et des demandes d'immigration ainsi que la suppression des nouveaux critères d'inadmissibilité qui priveront de nombreuses personnes, notamment les étudiantes et étudiants internationaux, de leur droit d'asile.
5. **Défendre le droit d'asile pour tous**, y compris ceux qui ont ou ont eu le statut d'étudiant international, en assurant un accès complet à une procédure régulière dans le cadre du système de détermination du statut de réfugié conformément à la décision *Singh* de la Cour suprême de 1985.
6. **Favoriser un environnement accueillant et positif** pour les étudiantes et étudiants internationaux au Canada grâce à des communications gouvernementales publiques qui témoignent du respect et de la reconnaissance que ces élèves méritent. **Éviter de les désigner comme boucs émissaires ou de diffuser des messages stigmatisants** et jouer un rôle de premier plan pour dissuader d'autres personnes d'adopter ce type de discours.
7. **Collaborer étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de coordonner les efforts de sensibilisation auprès des établissements postsecondaires** concernant le droit des personnes protégées d'être traitées comme des étudiantes et étudiants canadiens. Cela comprend l'accès aux frais de scolarité applicables aux étudiantes et étudiants canadiens et aux programmes provinciaux d'aide financière aux étudiants, ainsi qu'à des possibilités équitables à l'éducation et à l'apprentissage intégré au travail pour les personnes protégées.
8. **Travailler en collaboration** avec les groupes étudiants, la société civile et les provinces pour remédier aux vulnérabilités systémiques, notamment aux pratiques de recrutement abusives, et renforcer la protection des étudiantes et



étudiants internationaux contre la désinformation et le risque de conseils frauduleux en matière d'immigration.

9. **Inciter les gouvernements provinciaux et territoriaux** à combler les lacunes en matière de logements abordables pour les étudiantes et étudiants internationaux dans le cadre d'une stratégie nationale plus large visant à garantir le droit au logement pour tous.

Pour l'avenir

Le CCR serait heureux de vous rencontrer, vous et vos hauts responsables afin de discuter de solutions constructives qui concilieront l'intégrité du système avec l'équité et la compassion. Nous croyons que le Canada doit maintenir sa réputation internationale de pays accueillant pour les étudiantes et étudiants et les personnes nouvellement arrivées.

Nous attendons avec intérêt votre réponse et la poursuite du dialogue sur la façon dont IRCC peut respecter les obligations du Canada en matière de droits de la personne, ses engagements envers la diversité, l'enseignement supérieur et les valeurs d'inclusion et de compassion qui devraient guider ses politiques touchant les étudiantes et étudiants internationaux et les personnes protégées.

Sincèrement,

Asma Faizi
Présidente